

Licences d'exportation et d'importation—Loi

Monsieur le président, les règlements relatifs aux importations touchent un grand nombre de citoyens, surtout les Canadiens, et nous voulons bien exporter autant que nous le pouvons mais nous sommes sur le point de constater que nous devons consommer plus chez nous, parce que les exportations ne changent pas beaucoup notre situation économique nationale.

Monsieur le président, par exemple, si en 1974 nous avons produit pour 125 milliards de dollars, que nous en avons consommé ou exporté pour 75 milliards de dollars, et que nous avons exporté pour 25 milliards de dollars sur les 75 milliards de dollars de consommation que nous avons faite au pays, si nous avons exporté pour 25 milliards de production et «réexporté» pour 25 autres milliards, cela ne change pas du tout le chiffre global national de 125 milliards de dollars de production que nous avons au Canada. Les exportations, quoiqu'elles soient bien importantes, ne règlent pas le problème fondamental de la situation économique à laquelle il nous faut faire face.

Monsieur le président, les exportations et les importations doivent s'équilibrer et, lorsqu'il existe un décalage entre les deux, cela a des conséquences sur la valeur de la monnaie. Par exemple, si nous exportons aux États-Unis plus que les États-Unis exportent chez nous, ils auront une balance favorable avec nous. Présentement, par exemple, la valeur de notre dollar est peut-être de 3 p. 100 supérieure à celle du dollar américain. Ceci dépend des exportations.

Si le contraire se produit, le Canada sera obligé de déprécier sa monnaie. Lorsqu'un pays a des redevances à payer, ou a fait plus d'exportations que d'importations, il a une balance des paiements défavorable, il est obligé de rembourser, comme c'est la situation en ce qui a trait aux États-Unis. Si notre balance des paiements est défavorable vis-à-vis des Américains, nous sommes obligés de payer la différence en argent américain.

Si nous n'avons pas reçu suffisamment de touristes pour consommer nos produits, et nous donner par conséquent du capital américain, et si nous n'avons pas de capitaux américains, nous sommes obligés de déprécier notre monnaie d'autant, et nous sommes obligés de réduire la valeur de nos produits. De cette façon les Américains paient notre marchandise meilleur marché que les Canadiens peuvent la payer. Ceci est une entente internationale, et cette entente, je suis certain qu'on pourrait y apporter des réformes. Au fait, les monnaies ne devraient pas tant déprécier, les monnaies devraient garder certaines valeurs, et les produits ne devraient pas être dépréciés d'autant.

Monsieur le président, les exportations et les échanges internationaux encore une fois ne changent pas le chiffre global de la production nationale d'un pays. Cela entraîne tout au plus des entrées à l'actif ou au passif des livres, et des ajustements au bout de la course comme je le disais tantôt.

Monsieur le président, puisque la teneur du projet de loi est un peu d'ordre général, nous pouvons généraliser un peu sur la situation économique, sur les exportations, sur les transports, sur les compagnies canadiennes, sur les compagnies gouvernementales, sur les compagnies de l'État. Nous pouvons dire, monsieur le président, puisqu'il s'agit un peu de la compagnie Air Canada, qu'en 1972 elle a réalisé un revenu de \$45,492,000. Elle a payé \$32,487,000 en intérêt et a accusé un déficit de \$8,648,000 et rapporté une dette de \$640,114.

● (2100)

Monsieur le président, puisqu'il s'agit d'une compagnie de transport avec laquelle nous sommes obligés de faire

[M. Latulippe.]

des échanges, et puisqu'il nous faut conclure certaines ententes avec les pays étrangers pour faire du transport aérien, je dirai que l'année 1972, selon le rapport que j'ai en main, fut une des meilleures années, je crois, pour Air Canada, qui a tout de même accusé un déficit de \$8,648,000.

Monsieur le président, le revenu du CN, en 1972, a été de \$48,257,000, et il a payé 66 millions . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite un peu à interrompre l'honorable député de Compton (M. Latulippe), mais je me permets de lui rappeler que nous sommes à étudier le bill C-4, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Je crois que même avec la plus grande générosité possible il est bien difficile à la présidence de permettre à un député de parler du financement du Canadien National ou d'Air Canada. Il s'agit d'un sujet que nous avons discuté à plusieurs reprises au cours des derniers mois relativement à des projets de loi qui se rapportaient vaguement et peut-être même de loin au financement du Canadien National et d'Air Canada, mais je ne crois pas que même avec l'imagination la plus fertile, il soit possible de faire un lien entre le bill C-4 présentement à l'étude et le financement d'Air Canada et du Canadien National.

J'invite l'honorable député de Compton et tous les honorables députés à s'en tenir au principe du bill qui est présentement à l'étude.

M. Latulippe: Monsieur le président, il est vrai que je me suis peut-être éloigné un peu du sujet, mais je tâcherai autant que possible, au cours des quelques minutes que j'ai à ma disposition, d'en revenir au sujet, et parler des modifications à la loi.

Monsieur le président, ce bill a pour objet de permettre au gouverneur en conseil de limiter l'importation de tout article dont la production ou la commercialisation au Canada est limitée en vertu de la loi sur les offices de commercialisation des produits. Il s'agit des produits de la ferme et de diverses sortes d'autres produits. Je pensais, monsieur le président, que le financement d'Air Canada, vu qu'il s'agit d'une affaire internationale, pouvait entrer dans le cadre de cet article. Ce sont les raisons pour lesquelles je parlais d'Air Canada, et m'aventurais à faire certaines comparaisons entre le CP et le CN pour dire que ces grandes compagnies ont accusé des déficits, pour dire qu'elles paient des intérêts considérables sur les sommes d'argent empruntées. L'intérêt, monsieur le président, nous cause beaucoup d'ennuis. La même chose existe en ce qui a trait aux exportations et à la commercialisation avec les autres pays.

Si nous ne sommes pas capables, monsieur le président, de commercer avec les autres pays autant que nous le voudrions, cela dépend d'un facteur commercial et d'un facteur financier. Monsieur le président, quand nous ne sommes pas capables de manufacturer à assez bon compte pour concurrencer les autres pays, nous sommes pris dans un étai, et cet étai se resserre tout le temps. Il devient de plus en plus difficile de conclure des marchés avec les autres pays.

Ce qui augmente le coût de la vie et le coût des produits, c'est d'abord l'intérêt sur les emprunts. Ensuite c'est la finance. Aussi, pour financer toutes sortes d'industries, la fabrication de toutes sortes de marchandises, il faut faire face aux taxes et les impôts augmentent, de sorte qu'il est devenu presque impossible de commercialiser les produits.

Prenons par exemple la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et la taxe d'accise de 12 p. 100. Elles